

REGLEMENT QUAD CROSS

1. LA COMPETITION.

Le Quad Cross est une épreuve tous terrains (revêtement naturel) organisé sur un circuit fermé, en terrain naturel varié présentant des dénivellations et des variations de pentes.
L'épreuve est sous la responsabilité d'un directeur de course Sport Moto Ufolep.

2. L'ETHIQUE SPORTIVE

Les organisateurs et les compétiteurs respecteront le règlement, l'éthique, l'environnement et l'idée du sport en UFOLEP.

Le lieu de pratique devra s'intégrer dans les chartes de l'environnement si existantes.

Le compétiteur devra être respectueux des autres quadeurs, des commissaires, du public et garder son sang-froid à tout moment.

Le Quad est une véritable discipline sportive amateur qui demande concentration, adresse, souplesse, entraide, courage, condition physique et qui peut être pratiquée par tous.

Le Quad demande la maîtrise de sa machine ; en effet le pilotage est basé essentiellement sur l'anticipation et les réactions du corps du quadeur. Celui-ci devra être initié aux différents types de franchissements et être prêt physiquement pour parcourir les différentes zones. Il restera humble devant la difficulté et toujours soucieux de la sécurité, le quadeur choisira sa catégorie selon son réel niveau en Quad.

Le quad est un engin tout-terrain devant évoluer dans le respect l'environnement : celui-ci devra être obligatoirement en conformité avec la législation (bruit, pollution...).

3. PARCOURS ET DEROULEMENT DES MANCHES

La piste devra avoir une largeur minimum de 7 mètres; Une distance de 4 mètres minimum doit être prévue entre 2 pistes qui se croise .Une distance de 5 mètres doit être prévue entre la piste et la zone du public.

La longueur minimum de la piste doit être de :

- 800 mètres pour un quad cross intime ou Promo cross (20 pilotes maxi)
- 1200 mètres pour un quad cross départemental, régional ou interrégional (25 pilotes maxi)
- 1500 mètres pour un quad cross national ou international (30 pilotes maxi)

La ligne de départ, d'une largeur de 22 mètres minimum (2 m par quad, + 1 m de sécurité de chaque côté) devra être suivie d'une ligne droite de 80 mètres au minimum (120 mètres au maximum), et de ne pas être suivie d'une difficulté susceptible de provoquer un danger (exemple : rétrécissement brusque avec virage). Le départ pourra être donné sur 2 lignes maximum. Un maximum de 30 participants sur chaque grille de départ est admis (ce nombre sera revu à la baisse en fonction de la configuration du terrain).

Une séance d'essai est obligatoire pour tous les pilotes.

L'ordre de départ des manches se déroulera suivant le règlement de l'épreuve. Pour la première manche, celui ci sera fait en fonction: des essais, de l'arrivée des engagements ou d'un tirage au sort. Ensuite le classement de la manche précédente servira d'ordre de départ.

Un Quad Cross Ufolep est composé au minimum de 2 manches + 1 manche d'essai. Chaque manche sera d'une durée de 12 minutes (12 & 14 ans) 15 minutes + 1 tour (pour les autres catégories d'âges). A l'arrivée de chaque manche, les machines pourront être mises en parc fermé, sans aucune intervention mécanique, crevaison ou ravitaillement en essence pendant cette période du parc fermé (30 minutes maximum).

Une manche courue deux tiers de son temps est considérée comme courue, elle compte ainsi pour le classement de l'épreuve.

A la fin de la compétition des machines pourront faire l'objet d'un nouveau contrôle technique.

Le nombre de commissaires de piste formés conforme au dossier préfectoral sera défini en fonction de la configuration du parcours pour avoir une sécurité maximum. En cas de nécessité, un commissaire peut aider un pilote à dégager sa machine pour des raisons de sécurité.

4. MACHINES.

Les machines devront être conformes aux caractéristiques suivantes:

- Cylindrée autorisée:

Les cylindrées seront en correspondance avec le tableau ci-dessous :

à partir de 12 ans:	maxi 90 cm ³
à partir de 14 ans:	maxi 125 cm ³
à partir de 16 ans:	maxi 250 cm ³
à partir de 18 ans:	libre

Les deux catégories (90 et 125 cm³) devront impérativement rouler séparément, les autres pourront rouler ensemble dans la même manche.

- Niveau sonore: selon la législation en vigueur. Un contrôle avec sonomètre pourra être effectué lors du contrôle technique ou au cours de la compétition.
- Eléments de protections: coupe-circuit relié au pilote, nerfs-bars, le quad ne devra pas avoir de parties saillantes ou de parties dangereuses, les modifications apportées ne doivent pas être de nature à donner un comportement incertain voir dangereux.
- Numéros: les machines devront comporter 2 plaques de 28 cm de long par 23 cm de haut, une à l'avant la seconde à l'arrière, numéros visibles des 2 côtés. Pour un meilleur suivi du pointage et des spectateurs, cette plaque arrière devra être installée longitudinalement et verticalement sur le dessus de l'arceau arrière, d'un montage souple et réalisé dans un matériel non rigide (métal interdit). Les numéros sur les ailes ne sont pas autorisés.
- Les machines devront satisfaire au contrôle technique, en cas de non-conformité au présent règlement, elles seront interdites de départ, sans remboursement des frais d'engagement. Un signe distinctif pourra être apposé sur le cadre (seul élément non remplaçable au cours de l'épreuve).
- Durant toute l'épreuve les quads devront rester conformes aux règlements, un officiel pourra à tout moment effectuer un nouveau contrôle. Un contrôle au sonomètre peut être réalisé à tout moment de l'épreuve. Un quad non conforme à la réglementation sera arrêté en cours de manche. (Drapeau noir avec rond orange).

5. RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements s'effectueront moteur obligatoirement arrêté et uniquement dans l'enceinte de son stand. Les carburants spéciaux sont interdits. (Le carburant aviation est interdit).

La quantité maximum d'essence autorisée est fixée à 20 litres stockés en container métallique ou en matériaux agréés pour l'essence. L'installation type "derrick" est interdite.

6. STANDS

Un extincteur de 9 kg pour les hydrocarbures devra être présent et visible sur le stand.

Le nombre de personnes présentes dans le stand sera limité. Ces personnes devront obligatoirement posséder une licence Ufolep en cours de validité.

7. REPARATIONS

Toutes réparations devront être effectuées dans le stand.

Chaque machine en panne ou accidentée ne pourra être réparée que par les mécaniciens et ou les pilotes.

Toutes interventions mécaniques, se déroulant à l'extérieur du stand sont interdites, et pourront donner lieu à des sanctions.

Le remorquage est autorisé uniquement par le véhicule de l'organisation.

Les travaux spécifiques, tels que soudure, devront être effectués dans un lieu sécurisé défini par l'organisateur.

Le stand mis à disposition par l'organisateur devra être rendu dans son état initial. Absence d'huile, de pièces détachées..., charge au pilote de respecter et faire respecter l'environnement mis à sa disposition pour la pratique de son activité.

8. PILOTES

Les épreuves de Quad Cross sont ouvertes aux pilotes titulaires d'une licence Ufolep R3, et de la Licence Sportive Moto ou du CASM. Les titulaires du seul permis "A et B" ne sont pas autorisés à la compétition quad. La licence Ufolep devra être prise 8 jours avant l'épreuve pour une rencontre amicale ou départementale, 30 jours pour une nationale, régionale.

Par le seul fait de son inscription, le pilote prend l'engagement d'avoir pris connaissance et de se conformer au présent règlement et au règlement sportif national, et d'en accepter toutes les dispositions et leurs directives.

Les pilotes ont obligation de revêtir une tenue moto-cross (gants, bottes, pare-pierres, protections, pantalon et manches longues, ainsi qu'un casque moto homologué européen de 5 ans maximum, lunettes conseillées).

9. CLASSEMENTS

Un classement sera établi à la fin de chaque manche, en fonction de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours. Le classement final sera établi par addition des points obtenus au cours des manches. En cas d'ex æquo, le classement de la dernière manche servira à les départager.

Il est possible d'extrapoler du classement final, des classements spécifiques (cylindrée, féminines, vétérans...)

10. OFFICIELS

Le directeur de course sport mécanique est le responsable du déroulement sportif de l'épreuve, il peut s'appuyer sur le jury de course pour prendre certaines décisions. Il peut pour diverses raisons exclure un concurrent ou arrêter l'épreuve, sans remboursement des droits d'inscription (se référer au règlement disciplinaire Ufolep).

Constitution d'un jury de course:

- directeur de course
- représentant des pilotes
- responsable des commissaires
- organisateur ou son représentant
- représentant de la délégation départementale, régionale ou de la commission technique
- membre de la CNS Moto si présent

11. RECOMPENSES

Les 3 premiers du classement final seront récompensés, le premier de chaque classement spécifique pourra être également récompensé.

Aucune attribution de récompenses en espèces ne pourra être acceptée. Si des récompenses en nature doivent être distribuées, elles le seront selon l'éthique sportive de l'Ufolep, (tirage au sort...)

Les participants peuvent recevoir un souvenir.

12. SANCTIONS

Des sanctions pourront être prises par le directeur de course ou le jury de course, en fonction de la gravité de la faute, les sanctions peuvent aller du simple avertissement à l'exclusion.

Le non-respect répété des consignes des commissaires sera suivi de sanctions identiques à ci dessus.

Le pilote est responsable de ses accompagnateurs durant toute la durée de la manifestation, des sanctions pourront être prises à l'encontre du pilote.

Tout comportement anti-sportif entraînera inmanquablement une sanction, et pourra faire suite à d'éventuelles sanctions disciplinaires.

Les fraudes suivantes seront sanctionnées de la manière ci-dessous :

Falsification ou fraude:	exclusion
Incorrection vis-à-vis d'autrui dans l'enceinte sportive : (Commissaires, concurrents, officiels, public...)	exclusion
Changement de véhicules en cours d'épreuve :	élimination de la manche
Non respect des mesures de sécurité :	élimination de la manche

13. RECLAMATIONS

Les éventuelles réclamations devront être déposées selon le règlement UFOLEP, par écrit dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats, accompagnées d'un chèque de caution (montant établi annuellement dans le règlement financier Ufolep) à l'ordre de l'Ufolep. Si la réclamation n'est pas fondée, le montant de la réclamation sera alors encaissé par l'Ufolep.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables vis à vis des concurrents et le remboursement éventuel des frais d'engagements sera soumis à l'avis du comité Ufolep concerné. Si pour une quelconque raison, les organisateurs devaient supprimer une manche, ou raccourcir une ou plusieurs manches aucun remboursement ne serait effectué.

14. ASSURANCES

Les organisateurs s'engagent à souscrire une assurance garantissant les risques A, B, C, D selon la législation en vigueur. En cas d'accident les frais de transport en ambulance, et les frais médicaux ont réglés par le pilote qui pourra être indemnisé selon les cas par sa couverture sociale et sportive.

Conformément au code des assurances (art.L211.1), les pilotes devront souscrire une assurance RC garantissant les dommages occasionnés par leurs machines.